



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 22 juin, à dix-huit heures et quinze minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 15 juin 2020

Présents : Francis IDRAC, Marie-Christine CLAIR, Josianne DELTEIL, Georges BELOU, Marion ARTUS, Jean-Claude TOR, Jeannine POUYDEBAT et Jeannine DENARDI

Excusée : Élisabeth BILDÉ,

Absents : Francis LARROQUE, Jean-Claude DAROLLES, Roger HEINIGER, Élisabeth RENAULT

Procuration :

- 1- Mme BILDÉ a donné procuration à M. IDRAC.

A été nommée secrétaire : Josianne DELTEIL

Monsieur Francis IDRAC, Président et maire de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les membres du conseil d'administration.

Il procède ensuite à l'appel nominal des administrateurs.

Mme Josianne DELTEIL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	3
2	FONCTIONNEMENT INTERNE	3
2.1	Bilan de gestion de la crise sanitaire.....	3
3	FINANCES	4
3.1	Point d'information	4
4	RESSOURCES HUMAINES	4
4.1	Prime exceptionnelle Covid-19	4
5	QUESTIONS DIVERSES	4

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

2 FONCTIONNEMENT INTERNE

2.1 Bilan de gestion de la crise sanitaire

Maintien total du service en lien direct avec un public fragilisé :

- Le SAAD a fonctionné avec la totalité des aides à domicile (il n'est à recenser aucune absence).
- Elles ont contribué quotidiennement au soutien et au maintien du lien social en effectuant les gestes suivants :
 - aide au lever / coucher,
 - à la toilette, à l'habillage / déshabillage,
 - aide à la préparation et à la prise des repas,
 - aide aux déplacements dans la maison,
 - aide pour les tâches administratives,
 - surveillance, stimulation,
 - et courses.
- Il est à noter une baisse du nombre d'heures d'intervention : de 1 000 / 1 100 heures mensuelles habituellement (100 bénéficiaires), le service a enregistré, 815 h au mois de mars (77 bénéficiaires) et 590 h au mois d'avril et mai (55 bénéficiaires). Une reprise est à noter sur le mois de juin.
- Le service administratif (2 agents en présentiel et un agent en travail à domicile pour la régie) a été également à pied d'œuvre durant cette période anxiogène pour les bénéficiaires :
 - gestion complexe des plannings hebdomadaires,
 - soutien aux familles et bénéficiaires,
 - accompagnement de l'équipe,
 - gestion des équipements de protection (gants, masques, gel) fournis chaque semaine par le conseil départemental du Gers pour les aides à domicile,
 - réalisation de la facturation du service,
 - encaissement des facturations et gestion financière de la régie.

Le Conseil d'administration prend connaissance de ce bilan de gestion de la crise sanitaire.

3 FINANCES

3.1 Point d'information

Le Conseil d'administration prend connaissance du point d'information relatif à l'exécution budgétaire du budget annexe SAAD au 11/06/2020.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Prime exceptionnelle Covid-19

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer, à l'ensemble de l'équipe, la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- au regard des sujétions suivantes
 - o présentiel en face à face sur le terrain nécessitant une forte adaptation
 - o agents administratifs ayant coordonné les services indispensables à la continuité du service public.

5 QUESTIONS DIVERSES

Mme SOUKRI-CARAYOL prend la parole et informe les membres du renouvellement du conseil d'administration du CIAS de la Gascogne Toulousaine suite au renouvellement général des conseils municipaux. Elle indique que le nouveau conseil devra être installé avant le 16 septembre 2020 c'est-à-dire 2 mois après l'installation du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine qui est prévue le 16/07/2020. Elle ajoute qu'il est donc fait appel à candidatures.

La séance est levée à 18 h 45.

Ce compte-rendu a été affiché le 25/06/2020.

Le Président,


Francis IDRAC